

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 SEPTEMBRE 2001**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, à 20 H 30, sous la présidence de Madame FLINTHAM-WALLET Anny, Maire.

Etaient présents : Mmes et MM. HERBET Christiane, DERCOURT Denis, CAHON Claude, OBRY Eric, HUYON Jean-Luc, BALUT André, BOHEC Hervé, DERAMBURE Nathalie, CARON Freddy, VINCENT Patricia, VORBECK Jean-Paul, FELLER Marie-Françoise, DUFETELLE Benoît, BUTTIN René, formant la majorité des membres en exercice.

M. CARON Freddy a été élu Secrétaire de séance.

Délégation au Maire pour signature convention SANEF (plantations)

Le Maire informe le Conseil Municipal que la SANEF a enfin établi le plan des plantations du Bosquet de Camont, dans le cadre des reboisements compensateurs.

Après étude de ce projet, le Conseil Municipal souhaite rencontrer la D.D.A.F. et la SANEF afin de revoir ce projet et de modifier certaines plantations qui demandent beaucoup d'entretien ; il souhaiterait également profiter de l'opportunité de ces plantations pour créer un parcours santé.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne délégation au maire pour la signature de la convention, lorsque le projet définitif aura été approuvé.

Délégation au maire pour signature des constats de conversion

Dans le cadre de la préparation de la collectivité au passage complet à l'euro le 1^{er} janvier 2002, le maire propose au Conseil Municipal de convertir les loyers et différents tarifs communaux en Euros, au taux de conversion officiel, soit 1 € = 6.55957 F dès à présent, et de procéder à un constat de conversion des contrats de prêts avec les différents organismes prêteurs.

Le Conseil Municipal adopte cette proposition à l'unanimité.

Tarifs de la Cantine/Garderie et repas enseignants de passage

Quelques parents ont émis le souhait que le prix de la cantine soit modulé en fonction des ressources. Le Conseil Municipal n'est pas favorable à cette méthode de calcul du coût de la cantine scolaire, et à l'unanimité, décide de revaloriser les différents tarifs, conformément à la circulaire préfectorale, à compter du 1^{er} novembre 2001, comme suit :

CANTINE SCOLAIRE : 21.42 F (3.27 €) par repas, sauf pour les enfants des communes de FOSSEMANANT et de NAMPTY, fréquentant les classes primaires, dont le montant est fixé à 7.80 F (1.19 €) par repas.

REPAS ENSEIGNANT DE PASSAGE 17.70 F par repas, (2.70 €)

GARDERIE SCOLAIRE 10.00 F (1.52 €) le matin
15.00 F (2.29 €) le soir

avec un plafond mensuel de 160.00 F (24.39 €)

Création d'un poste d'Agent d'Entretien

Le Contrat d'Emploi Consolidé d'un agent arrivant à échéance au 31 décembre 2001, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de créer un poste d'AGENT d'ENTRETIEN à temps complet (35 heures/semaine) à compter du 1^{er} janvier 2002.

Renouvellement accueil agent C.E.C.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de renouveler pour un an, soit du 15 novembre 2001 au 14 novembre 2002, l'accueil d'un agent sous Contrat d'Emploi Consolidé par l'intermédiaire de l'Association de Promotion pour la Formation et l'Emploi des Cinq Cantons.

Virement et inscriptions de crédits

CONSIDERANT l'opportunité d'acquérir un véhicule neuf à un prix compétitif, et l'insuffisance des crédits prévus à l'article 2182 – Opération 49 – Matériel de Transport, et l'insuffisance des crédits prévus à l'article 2031 – Opération 43 – Frais d'Etudes, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- l'inscription d'une somme de **3 500 F** à l'article 2182 – Opération 49,
- l'inscription d'une somme de **57 008 F** à l'article 2031 – Opération 43

compensée en recettes par l'inscription d'une somme de **60 508 F** à l'article 10223 Taxes Locales d'Equipement.

Travaux pour la sécurité routière aux abords du groupe scolaire

Le maire donne lecture du devis établi par la D.D.E. pour l'installation d'un ralentisseur aux abords de l'école (40 279 F). Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas y donner suite, mais de faire procéder à l'installation de panneaux de part et d'autre du groupe scolaire.

Questions Diverses

Un Conseiller Municipal propose qu'un questionnaire soit remis aux habitants afin de connaître leurs souhaits en ce qui concerne les aménagements du village. Après discussion, il a été décidé que des réunions auraient lieu par secteurs, entre les habitants et les membres du Conseil.

Sécurité RD 210

Le maire donne lecture d'un texte qui autorise le maire à prendre un arrêté transformant un « lieu-dit » en « agglomération », ce qui permettra de limiter la vitesse à 50 KM/H dans la traversée du village sur la route de Beauvais (RD 210).

Sécurité dans le virage de la RD 8 et du Capitaine Hémir Mézan.

Il sera procédé de nouveau au marquage au sol, qui s'est révélé assez efficace.

Stationnement rue de l'Eglise

Un membre du Conseil fait part du mécontentement de certains riverains quant à l'interdiction de stationner à l'entrée de la rue.

La Commission "Voirie" se rendra sur place lundi.

Allée des Primevères

La réfection de la raquette, en enrobés, sera prévue au budget primitif 2002 (devis DDE : 21 348.60 F).

Recours de l'Association de Défense des Intérêts Collectifs des Contribuables et Consommateurs de Plachy-Buyon (A.D.I.C.C.C.P.B.)

Le Maire informe le Conseil Municipal que la requête déposée devant le Tribunal Administratif par l'A.D.I.C.C.C.P.B. a été déboutée et que cette Association a fait appel auprès de la Cour Administrative d'Appel de DOUAI.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0 H 45.

Le Maire,